



CONTRAT D'HEBERGEMENT DE LIGNE TELEPHONIQUE ET DE SECRETARAIT PERSONNALISE

Entre les soussignés

La Société VERAM CONSEIL , S.A.R.L. au capital de 30.000 €, inscrite au R.C.S. de Paris sous le numéro 508 763 950, ayant siège social au 13Bis avenue de la Motte Picquet à Paris (75007), ci-après désigné « l'hébergeur de ligne téléphonique » et représentée, aux fins des présentes, par son gérant.

D'UNE PART

Et

L'entreprise :

Forme juridique : Entrepreneur individuel, SCI, Association
 SARL, SAS, SA

Au capital de :

Immatriculée auprès du greffe de :

Sous le numéro :

Représentée par :

Agissant en qualité de :

Et demeurant :

Désignée ci-après « le client »

D'AUTRE PART.

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13b Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.veram-conseil.fr – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508763950



IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1

Le client demande à la Société VERAM CONSEIL qui accepte, d'héberger une ligne téléphonique en son nom au 13bis Avenue de la Motte Picquet 75007 Paris. Le contrat établi que le secrétariat téléphonique commencera dès le

Article 2

Il est convenu que la Société VERAM CONSEIL ne fait qu'héberger physiquement la ligne téléphonique du client et que celle-ci reste à son nom. Le client devra régler son abonnement et ses consommations à son opérateur téléphonique.

Article 3

L'ensemble des frais liés à l'installation téléphonique, s'il y a lieu, sera entièrement à la charge du client.
VERAM CONSEIL ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de non règlement des frais de mise en service ou des factures à l'ordre du client.

Article 4

Le présent contrat d'hébergement téléphonique est conclu pour une durée illimitée.

Article 5

Chacune des parties aura la faculté de faire cesser le présent engagement en prévenant l'autre partie, un mois franc au moins avant expiration de chaque période trimestrielle sauf dérogation expresse de VERAM CONSEIL qui ne pourra être accordée en tout état de cause, qu'à compter de la fin de la première période trimestrielle.

En cas de résiliation du présent engagement par le client, la notification de résiliation ou la cessation de son contrat vaudra pour le client engagement formel de renoncer à toute utilisation du numéro de téléphone attribué par VERAM CONSEIL.



La résiliation est de plein droit, et à effet immédiat en cas de non paiement d'une seule facture à son échéance, d'inexécution d'une des clauses du contrat par le client.

Les frais de mise en demeure sont fixés forfaitairement à 80,00 € l'unité, ainsi que tous ceux occasionnés par sa défaillance, seront à la charge du client.

Article 6

Toute transmission de communication d'un caractère tendancieux, tous messages dont le but pourrait être sanctionné par la loi, ne seront pas retransmis par VERAM CONSEIL, l'activité des utilisateurs engageant leur seule responsabilité.

Article 7

VERAM CONSEIL ne saurait être tenu pour responsable d'une défaillance quelconque d'un des services mis à disposition dont l'origine serait un cas de force majeure (défaillance justifiée des fournisseurs d'accès, maladie ou accident, promulgation de lois nouvelles, ...) qui empêcherait VERAM CONSEIL d'assurer sa prestation.

Article 6

Le présent contrat a été consenti « Intuitu Personae » en considération de la qualité des signataires.

Article 8

Les tarifs et prestations proposées par la société VERAM CONSEIL et que le client accepte sont les suivantes :

Toutes les prestations indiquées sont des prestations tarifées mensuellement et indiquées en Euros Hors Taxes.

Ligne SDA (Création d'un numéro et/ou hébergement) 25 €

Permanence téléphonique personnalisée :

| | |
|--|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Forfait de base avec 0 appels compris | 30 € (+1.50 /appel) |
| <input type="checkbox"/> Forfait de 30 appels | 55 € (+1.50/appel sup) |
| <input type="checkbox"/> Forfait de 50 appels | 75 € (+1.40/appel sup) |
| <input type="checkbox"/> Forfait de 100 appels | 125 € (+1.30/ appel sup) |

VERAM CONSEIL

SARL au capital de 30.000 €

13b Avenue de la Motte Picquet – 75007 Paris

Tél : 01.44.11.75.35- Fax : 01.44.11.75.45

Site internet : www.veram-conseil.fr – Mail : informations@veram-conseil.fr

RCS de Paris 508763950



| | |
|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Agenda partagé | 30 € |
| <input type="checkbox"/> Retransmission passive (Appel du client) | Gratuit |
| <u>Retransmission active des messages :</u> | |
| <input type="checkbox"/> Retransmission par télécopie (1/jour) | 23 € |
| <input type="checkbox"/> Retransmission par mail pour un forfait de 30 appels | 5 € |
| <input type="checkbox"/> Retransmission par mail pour un forfait de 50 appels | 8 € |
| <input type="checkbox"/> Retransmission par mail pour un forfait de 100 appels | 16 € |
| <input type="checkbox"/> Retransmission par téléphone | 30 € |
| <input type="checkbox"/> Transfert d'appel | 25 € |

Les factures sont payables à réception de celles-ci.

Article 9

De convention expresse, il est convenu que seul le Tribunal de Commerce de Paris sera compétent pour tous litiges ou difficultés qui surgiraient dans l'exécution du présent contrat.

Contrat établi le _____, à Paris.

En deux exemplaires dont un remis ce jour au client.

Pour VERAM CONSEIL

Pour le Client

*Précédé la signature de la
mention manuscrite « Lu et
approuvée »*